

Cotation de la demande Saint-Nazaire agglo

> Effective depuis Août 2022

/ Saint-
nazaire
agglo

1

Réforme et interprétation partenariale

Rappel du contexte réglementaire

Volonté d'améliorer la transparence de la politique d'attribution pour le demandeur en créant un dispositif d'aide à la décision pour la commission d'attribution qui reste souveraine

- **Obligation prévue par la Loi ELAN du 23 novembre 2018**
 - Pour les EPCI tenus de se doter d'un plan local de l'habitat ou compétents en matière d'habitat et ayant au moins un QPV
 - Échéance: **avant le 31 décembre 2023** (*report loi 3DS de février 2022*)
- **Hiérarchiser les demandes** en attribuant des **points** à chaque demande en fonction de **critères sélectionnés localement*** dans le **Cerfa national de la demande locative sociale**

**Dispositif devant s'articuler et contribuer aux politiques d'attribution et aux priorités locales définies dans le cadre des CIL*



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT
DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL
Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation
N°14069*03

Logo de la République Française

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet enregistreur ou enregistrer directement en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour (cf notice). Il ne peut pas vous être refusé au motif que vous ne présentez pas d'autres pièces justificatives au moment du dépôt ou de l'enregistrement de votre demande.

Numéro de dossier : _____

Cadre réservé au service

Le demandeur Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ? Oui Non

Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué : _____

Monsieur Madame Nom d'usage ou d'époux(se) : _____

Nom de naissance (si différent) : _____

Prénom : _____

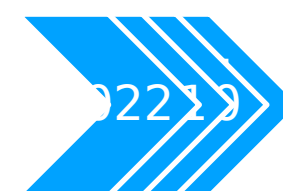
Date de naissance : JJ MM AAAA Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne

Avez-vous un numéro de sécurité sociale ? : Oui Non Si oui, numéro de sécurité sociale : _____

Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél travail : _____

Elaboration partenariale 2019-2022



06.2019 Atelier CIL n°1: acculturation + orientations	02.2020 Groupe PDL/Bretagne n°1	01.2021 Atelier 4: retour sur l'expérimentation n°1 + plan de communication	01.2022 Etude d'impact RGPD
07.2019 Réunion EPCI LEC	04.2020 Groupe PDL/Bretagne n°2	04.2021 CIL plénière: retour expérimentation n°2	02.2022 Report loi 3DS
10.2019 Atelier 2: sélection des critères	06.2020 Groupe PDL/Bretagne n°3	04.2021 CIL plénière: retour expérimentation n°2	02 à 05.2022 Document de communication
11.2019 Atelier 3: validation des critères	10.2020 Acculturation nouveaux élus	05.2021 Séminaire cotation USH national	03 et 04.2022 Formations des professionnels
12.2019 Décret d'application loi ELAN	10.2020 Réunion DREAL sur les attributions	10.2021 Webinaire cotation ANIL	06.2022 CIL plénière
	11.2020 10.12.2020 USH gestion locative et EPCI		

Interprétation collective et principes partagés

« **Eviter de complexifier la grille:** limiter le nombre de critères retenus et partir sur un cumul simple de points »

« **Pouvoir aisément justifier et expliquer** le choix des critères et leur pondération aux demandeurs»

« **Intégrer les demandes de mutation** »



« **Traiter les refus** à la proposition et à la prospection»

« Créer un outil **d'aide à la décision dès la prospection** de candidats»

« **Expérimenter** pour faire évoluer la grille »

« **créer 3 familles de critères:**

- priorités Etat
- **priorités locales**
- historique et vie de la demande»

2

Grille SNA et étapes d'attribution



Présentation de la grille de cotation SNA

Travaillée en CIL et expérimentée avec le bailleur **silène**

L'HABITAT AU CŒUR.

Selon quels critères peut-on bénéficier de points ?

Plusieurs critères cumulatifs (définis par l'État et la CARENE) entrent en ligne de compte dans l'analyse du dossier du / de la demandeur-se. À chaque critère correspond un nombre de points.

Le caractère prioritaire de votre demande

Vous êtes reconnu-es prioritaire au titre du droit au logement	+20
Vous êtes victime de violences conjugales	+20
Vous sortez d'une structure d'hébergement	+20
Vous avez le statut de réfugié-es	+20
Autres priorités définies par l'État	+13

Le type de logement dans lequel vous vivez actuellement

Vous êtes hébergé-e chez vos parents ou enfants	+7
Vous êtes hébergé-e chez un particulier	+10
Une structure d'hébergement (sans conditions de ressources)	+13
Une résidence sociale, un foyer, une pension de famille	+13
Une résidence hôtelière à vocation sociale	+13
Un centre enfance/famille ou centre maternel	+13
Vous êtes sous-locataire ou hébergé-e dans un logement à titre temporaire	+13
Au camping / caravaning	+17
À l'hôtel	+17
Vous êtes sans-abri ou logez dans un habitat de fortune	+20
Vous êtes logé-e en habitat mobile	+20

Les motifs de votre demande de logement social

Votre logement est éloigné de votre lieu de travail	+3
Vous souhaitez vous rapprocher des équipements et services	+3
Votre logement est trop cher	+7
Votre logement est trop petit	+7
Pour des raisons de rapprochement familial	+7
Vous êtes en procédure d'expulsion	+7
Vous divorcez ou vous vous séparez de votre conjoint-e	+7
Vous subissez des violences au sein de votre couple ou êtes menacé-e de mariage forcé (avec ou sans dépôt de plainte)	+8
Votre logement n'est pas décent	+8
Votre logement n'est pas adapté à votre handicap ou votre perte d'autonomie	+13
Votre logement est indigne	+13
Votre logement doit être démoli	+13
Votre logement est repris ou mis en vente par le propriétaire	+13
Vous changez de lieu de travail	+13

L'historique et l'ancienneté de votre demande

La date de votre dernière demande de logement



Votre dossier est déjà passé en Commission d'attribution*

Si vous n'avez pas eu de logement, votre rang de non-attribution est pris en compte.

Ancien rang

2	+8
3	+8

Vous avez déjà refusé un logement attribué en Commission*

Nombre de refus

De 2 à 4	-20
Plus de 4	-40

Vous avez déjà refusé d'être positionné-e sur un logement en Commission*

Nombre de refus

De 3 à 5	-5
De 5 à 10	-10
De 10 à 100	-20

* Le nombre de points est dans ces cas valable sur une durée limitée (entre 2 et 12 mois).

Si vous êtes salarié-es d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salarié-es ou d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salarié-es, vous pouvez bénéficier d'un logement réservé.

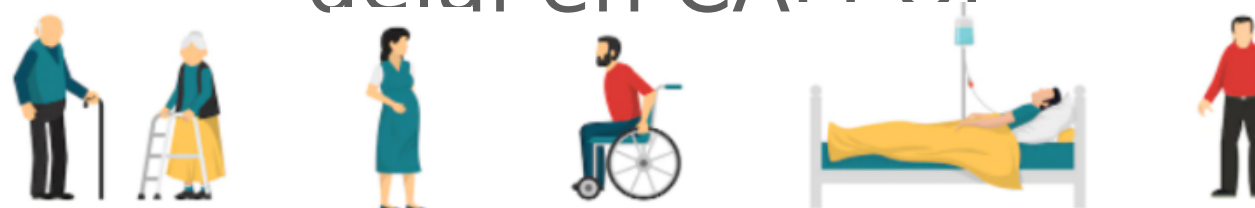
Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://al-in.fr> ou directement à l'antenne locale.

Etapes d'attribution avec la cotation



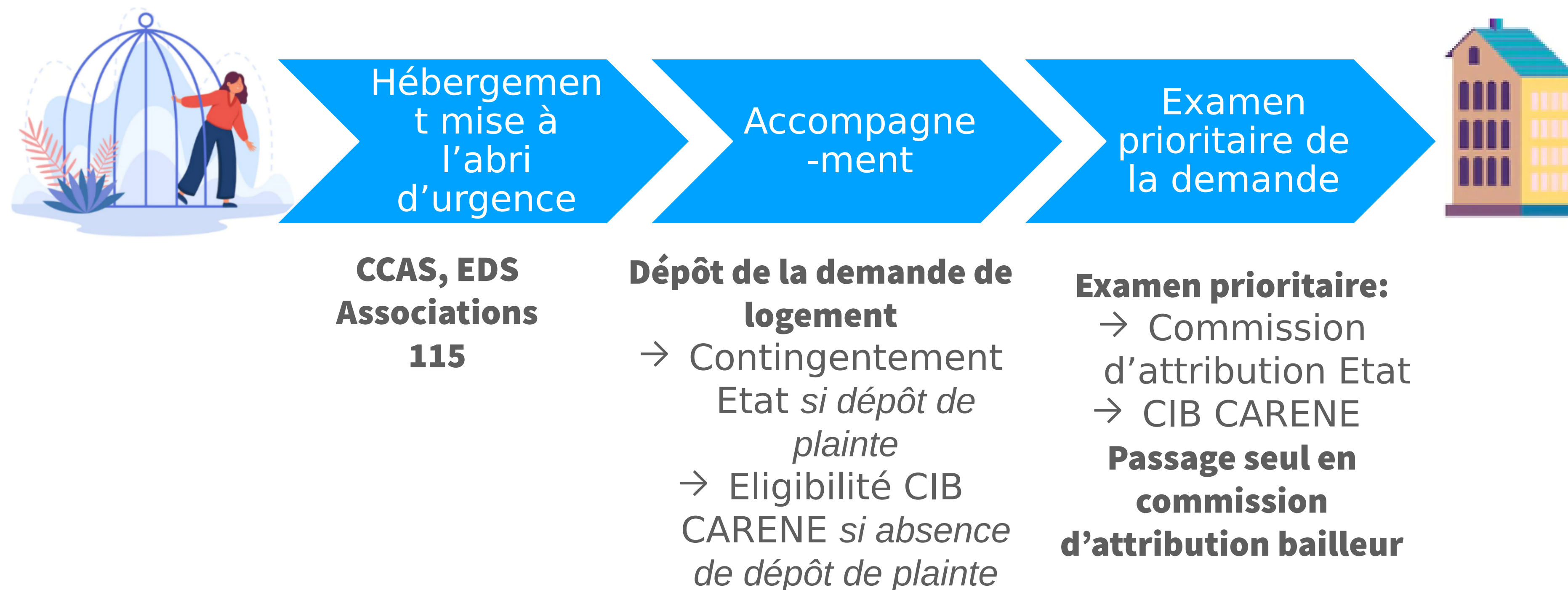
Utilisation de la cotation comme **curseur à chaque étape de la prospection après l'application des filtres liés au logement libéré/livré**

La cotation ne remet pas en cause **l'analyse humaine notamment concernant les situation urgentes** devant faire l'objet d'une inscription sans délai en CAI FOI



Exemple de cotation d'une situation urgente

Exemple: femme victime de violence



- Dans cet exemple, les points de cotation supplémentaires liés à la situation servent seulement à qualifier l'urgence dans le fichier commun de la demande.
- La demande est examinée prioritairement par des instances dédiées.

3 Retours d'expérience Et suivi des indicateurs



Retours d'expérience

Public demandeurs

Cadre SIADL:

- Bon accueil des demandeurs reçus principalement sur rdv
- Usage et utilité de la plaquette de communication
 - Transparence/lisibilité
 - Peu de stratégie



SN aggro

Cadre CIL:

- Modification/impression du document de com
- Réponse aux questions spécifiques des demandeurs et lien avec le CREHA
 - Suivi statistiques en CIL

Bailleurs sociaux

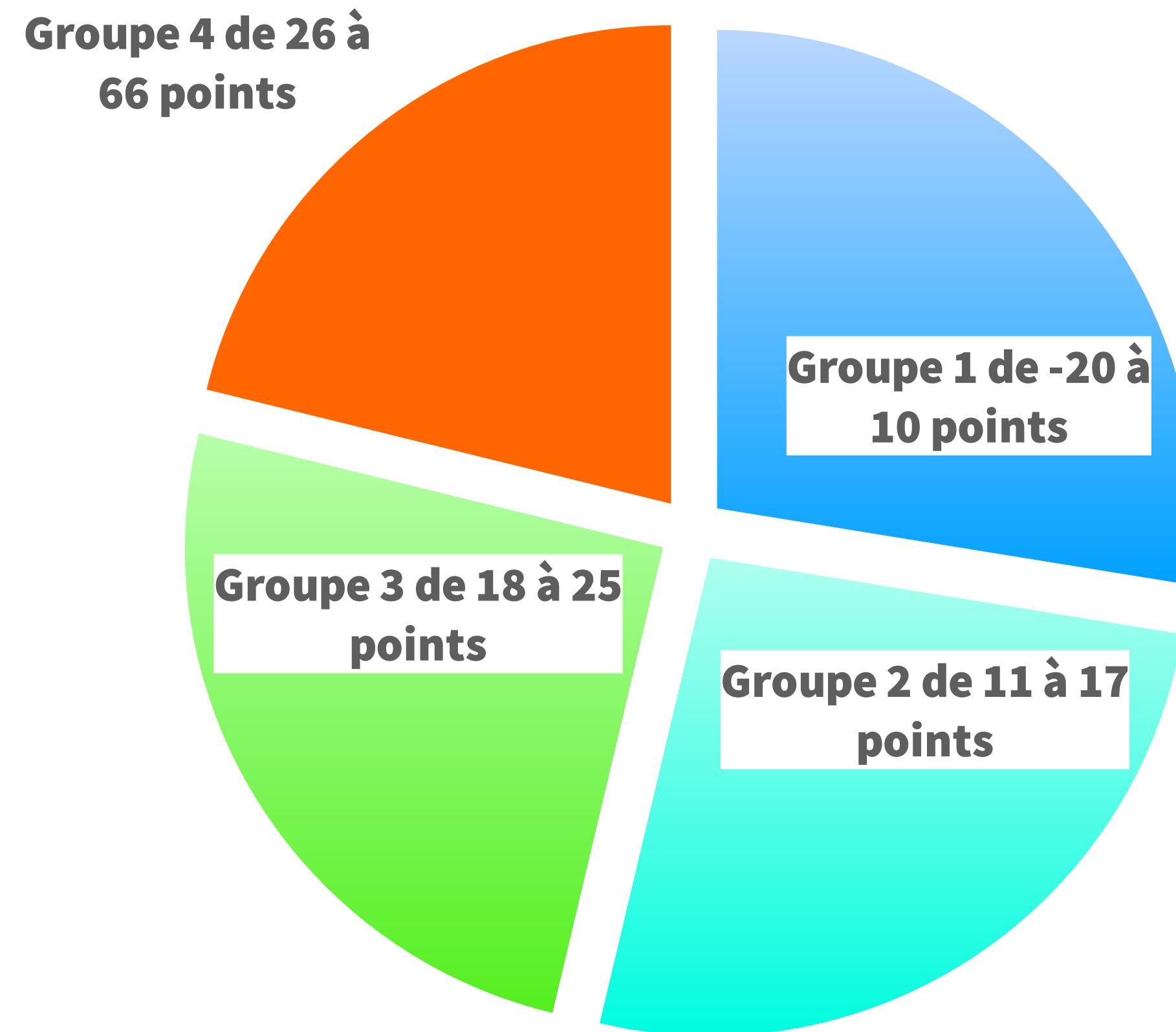
Cadre CALEOL:

- Aide à la décision
- Environ 50% des attributions conforme à l'ordonnancement
 - Modification des points de cotation lors du contact clientèle/qualification
 - Traitement de l'urgence
 - Veille sur l'équilibre OPS
- Des critères d'urgence non inclus dans le CERFA

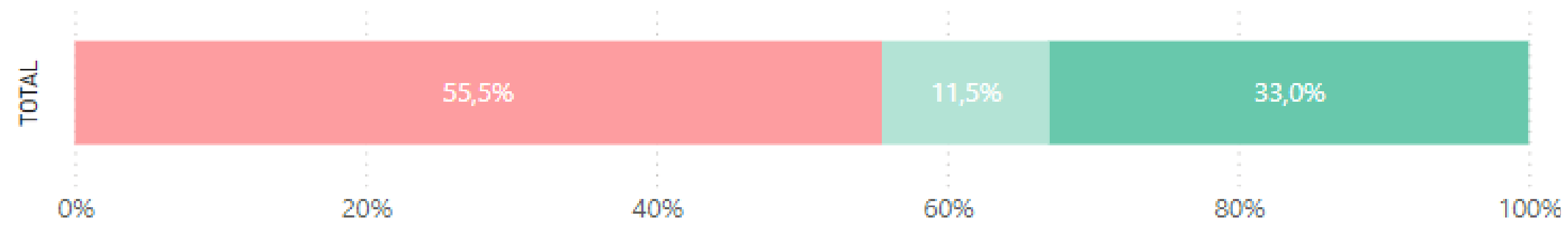
Répartition des demandes par tranches de points






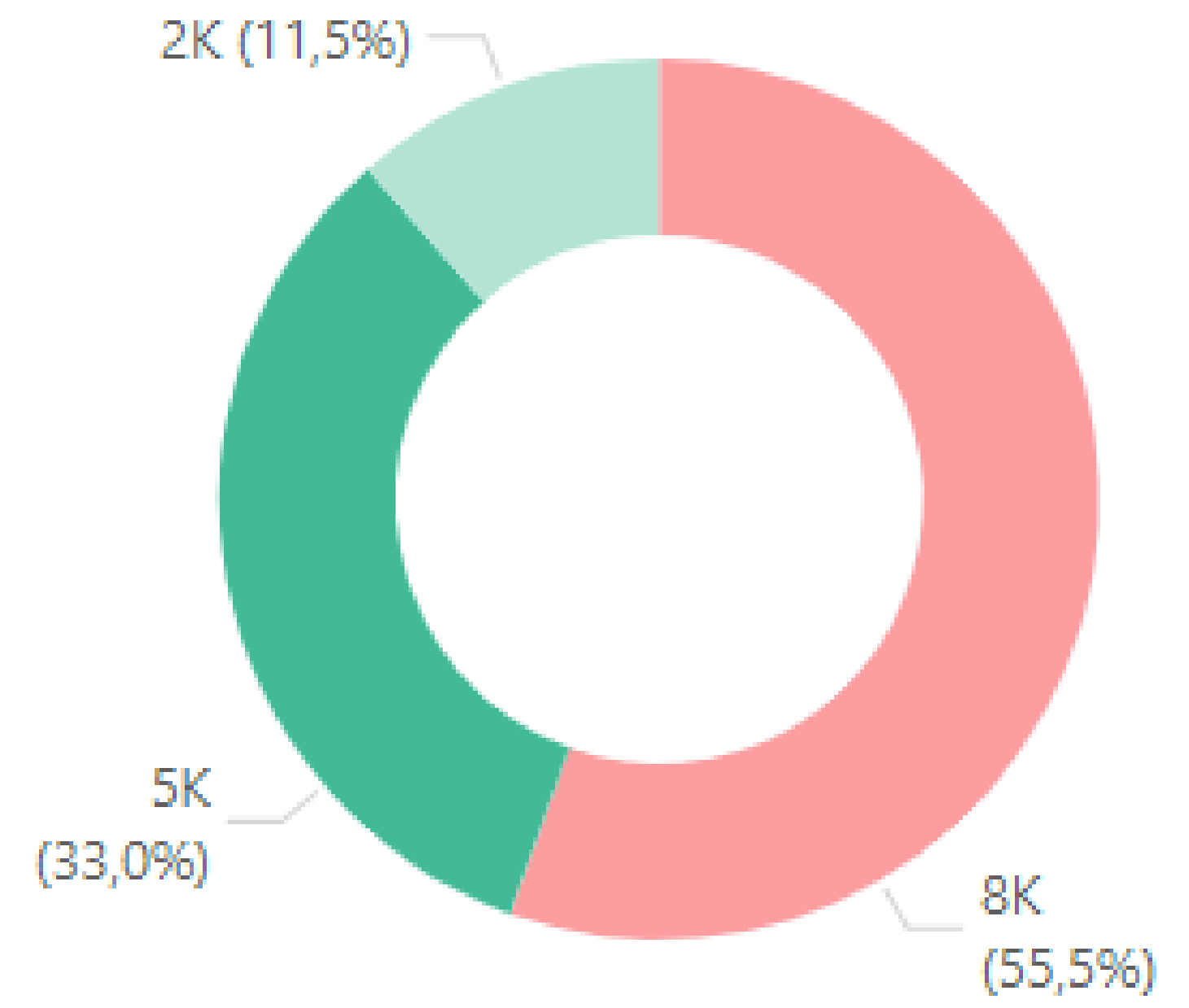
Répartition par groupes de points de 1 à 4 : « quartiles » cotation



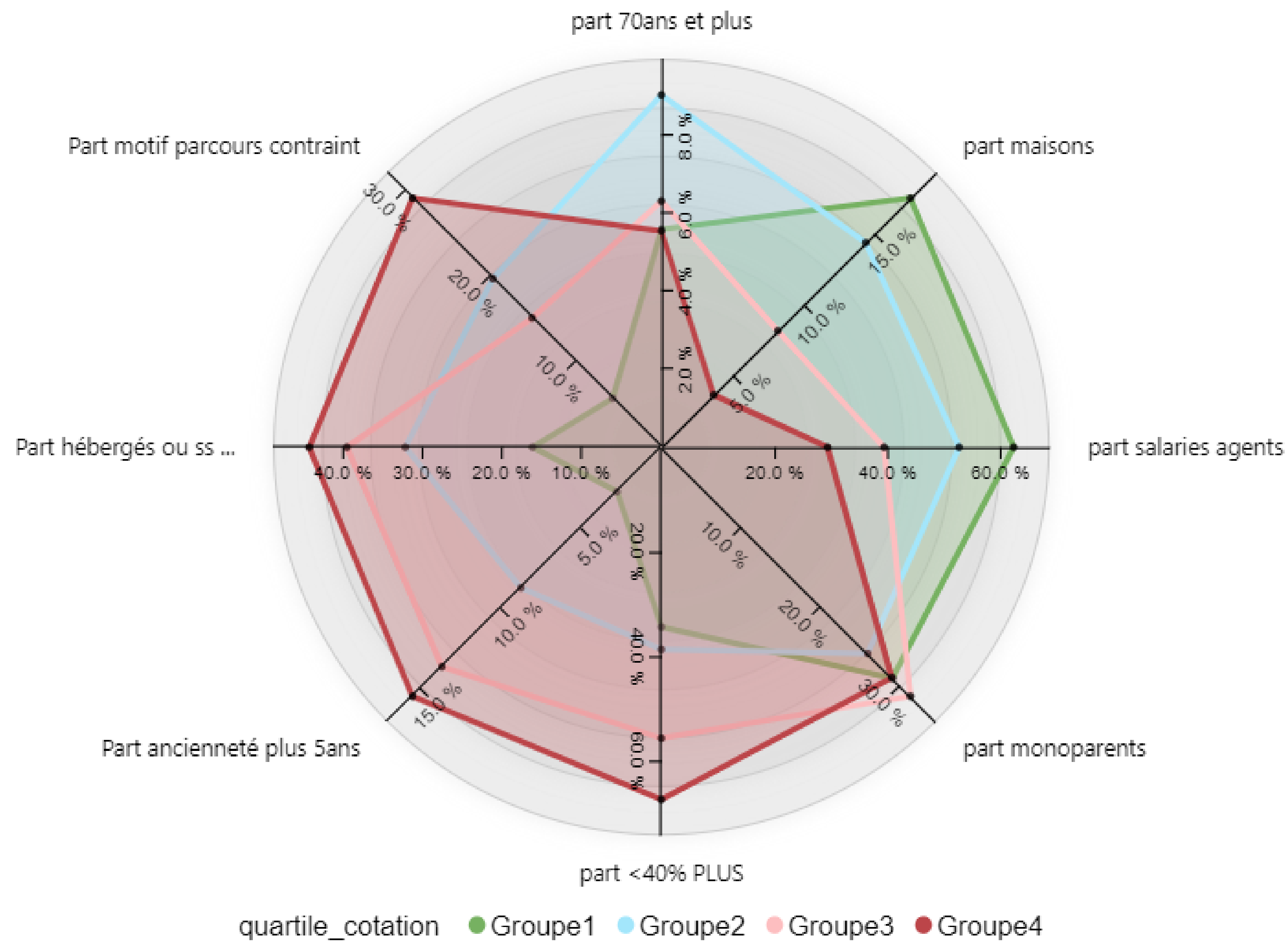
Répartition des demandes par critères



-  **Critères aggro** sur les motifs et le type de logement occupé
-  **Critères Etat** sur les publics prioritaires
-  **Critères Vie de la demande** sur l'ancienneté et les propositions et prospections



Répartition des demandes sur certains indicateurs « clés »



4

Perspectives 2026 et s.



Vers l'intégration de nouveaux critères?

Travaux de la CIL en cours sur:

Travailleurs essentiels?



Contingent prioritaire agglo?

- **Commission inter bailleurs**
- **Fonctionnaire en difficulté**

Sortants d'ASE?

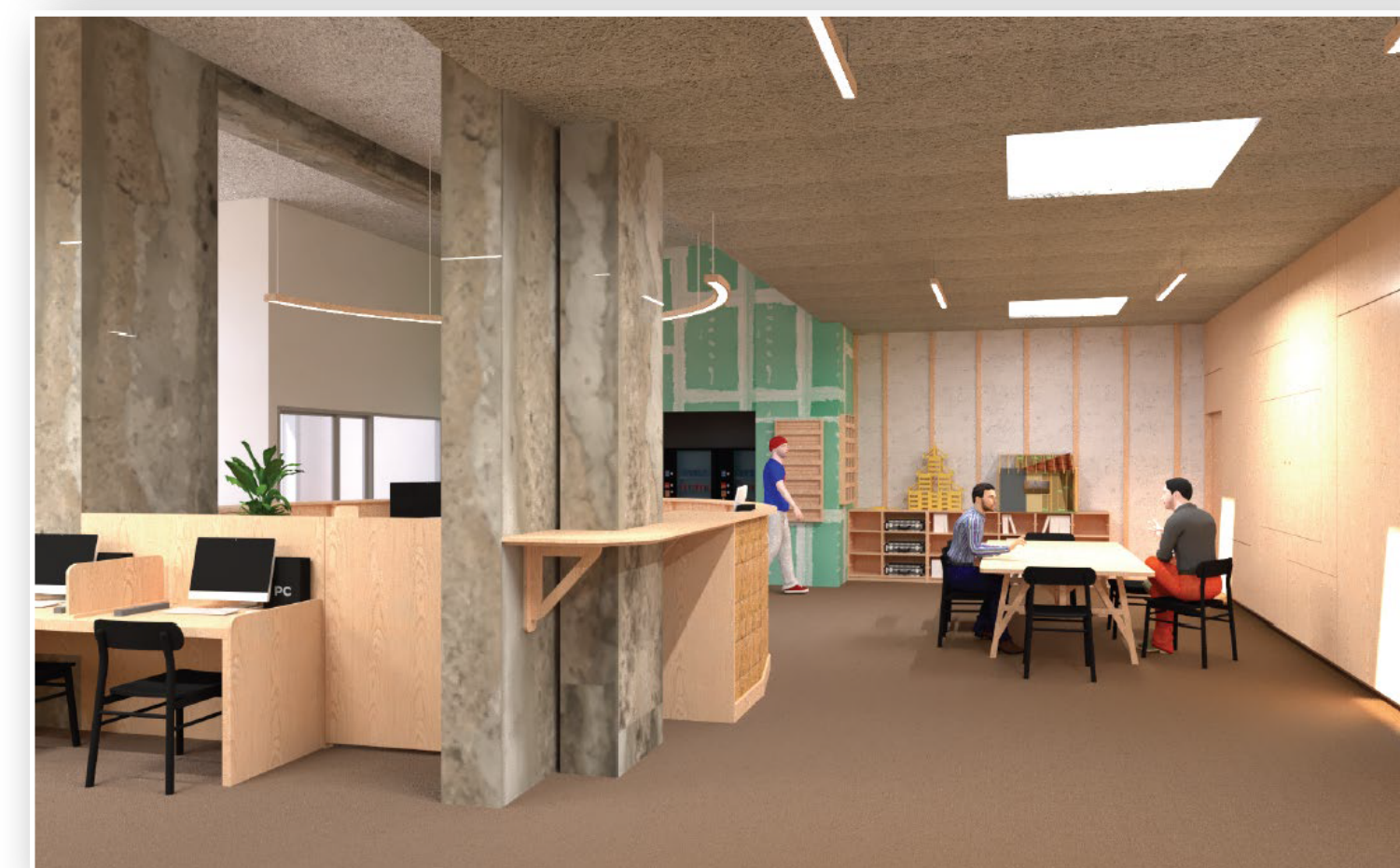
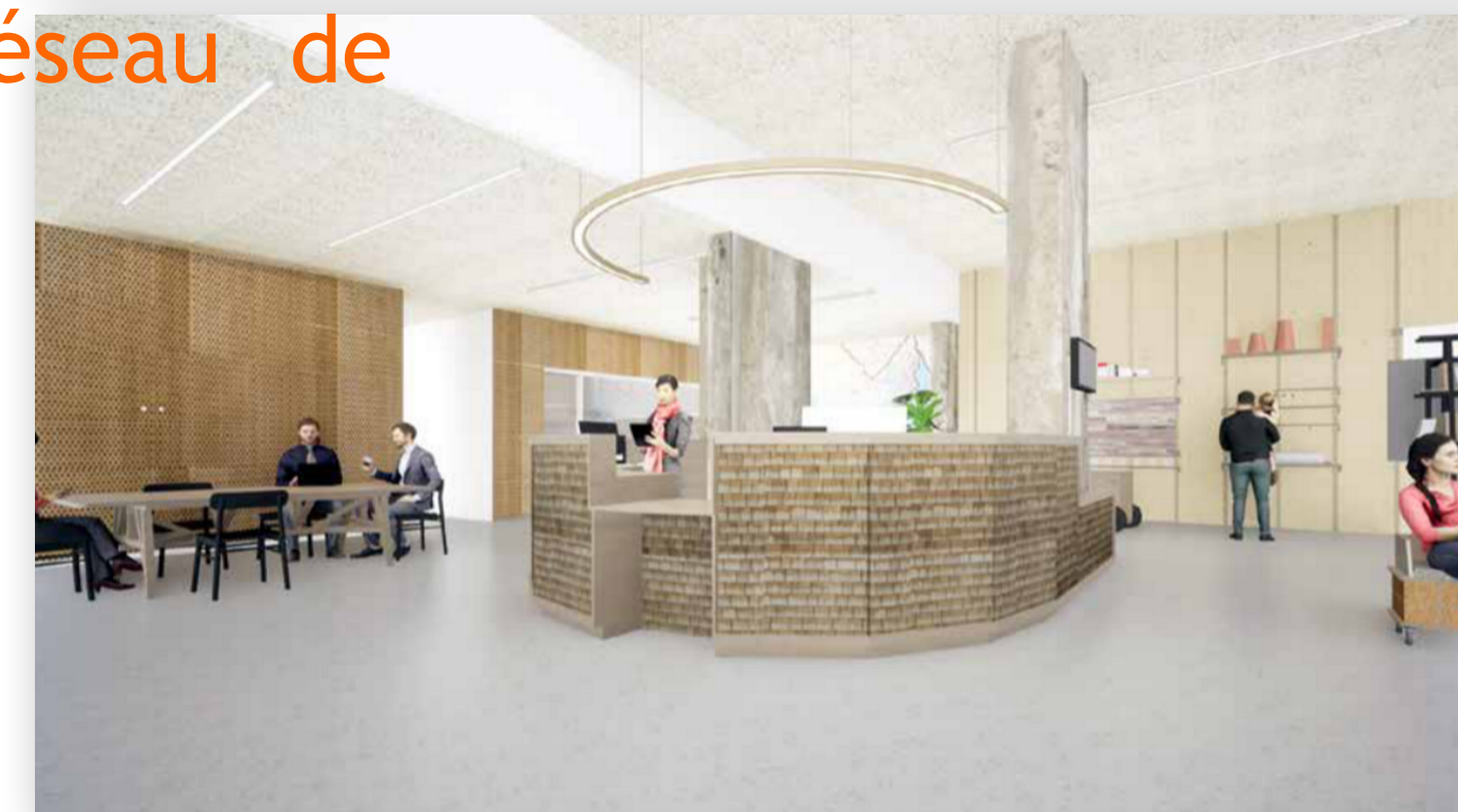
Vers une nouvelle communication

Vers une Maison de l'Habitat en 2026

➤ Un guichet unique

1. Informer / orienter / conseiller / accompagner les particuliers
2. Mobiliser et animer les professionnels et le réseau de partenaires
3. Montrer

Une actualisation des supports de communication



saintnazaireagglo.fr



Saint-
nazaire
agglo

